



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Service de la santé publique  
Office du médecin cantonal

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Dienststelle für Gesundheitswesen  
Kantonsarztamt

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## Stopper les chaînes de transmission du COVID-19

### La responsabilité de toutes et tous !

- Sans symptôme** → **Respectez les gestes barrières**  
Même sans symptôme, vous pouvez être infecté sans le savoir et transmettre le virus. Veillez à respecter les gestes barrières (port du masque, hygiène des mains, distanciation sociale) en tout temps, y compris si vous êtes entièrement vacciné ou guéri du COVID-19.
- En cas de symptômes** → **Faites-vous tester immédiatement**, même si vous êtes vacciné ou guéri du COVID-19 ou si vos symptômes sont légers. (symptômes : fièvre, toux, maux de gorge, difficultés respiratoires, douleurs dans la poitrine, perte de goût et/ou de l'odorat).
- Où se faire tester** → Consultez [www.vs.ch/covid-19](http://www.vs.ch/covid-19) (test)
- En attendant le résultat** → **Restez à la maison** et évitez tout contact.
- Si le test est positif** → **Isolez-vous** à domicile ou en chambre pendant au moins 5 jours et 48 heures après la disparition des symptômes (évitez tout contact avec autrui, portez le masque pour sortir de la chambre, utilisez si possible votre propre salle de bains, ne partagez pas votre linge de maison ni vos articles de ménage). Les mesures d'isolement sont inchangées au regard du statut vaccinal.
- **Remplissez la liste de vos contacts étroits** sur le lien reçu par SMS de COVIDValais et avertissez-les personnellement de se mettre en quarantaine. Vous serez ensuite contacté par l'équipe du contact tracing, ainsi que vos contacts.
- Contact tracing** → **Les contacts étroits** sont les personnes vivant dans le même ménage et celles qui ont eu un contact intime avec le cas positif pendant la période de contagiosité (pendant les symptômes et dès 48 heures avant leur apparition).
- Quarantaine** → Si vous avez été en contact étroit avec un cas positif, mettez-vous en **quarantaine** pendant 5 jours à compter du dernier contact avec la personne positive. **Restez à la maison ou en chambre** et évitez tout contact avec d'autres personnes. En cas de symptômes, faites-vous tester. Les personnes au bénéfice d'un certificat COVID de vaccination ou de guérison datant de moins de 4 mois peuvent obtenir, sur présentation du certificat, une exemption de la quarantaine-contact.

#### Conseil médical (24/7)

Fr. 0.50/appel + Fr. 2.00/min, max. Fr. 30,50  
(fr/de/it/en)

**ADULTES 0900 144 033**  
**ENFANTS 0900 144 027**

#### Hotline COVID-19

**+41 (0)58 433 0 144**

[contact.covid19@psvalais.ch](mailto:contact.covid19@psvalais.ch)

[www.vs.ch/covid-19](http://www.vs.ch/covid-19)

#### Inscription vaccination

[vs.covid-vaccin.ch](http://vs.covid-vaccin.ch)

**+41 (0)58 433 0 144**